

## **COMMUNE DE OUERRE**

Département d'Eure-et-Loir

Arrondissement : DREUX

### **Compte rendu de la séance du jeudi 19 mai 2022**

#### **Etaient présents :**

Madame Aline CARRÉ, Madame Martine MAILLARD, Madame Clémentine FISSON, Monsieur Roland RUFFAUT, Monsieur Philippe GROSSET, Madame Brigitte AUZOU, Madame Marie-Laure DESMOULINS, Monsieur Jérôme FÉRÉ, Monsieur Patrick VASSEUR, Monsieur Pascal OUDET

#### **Etaient absents :**

Monsieur Matthieu TAMBURRO représenté par Madame Clémentine FISSON  
Madame Sonia HENRY, Madame Sandrine MASSELIN, Monsieur Xavier VOISIN

#### **Secrétaire(s) de la séance :**

Madame Clémentine FISSON

En début de séance, Mme CARRÉ présente Mme Diana IBANEZ, qui a pris ses fonctions le 2 mai en tant que secrétaire de mairie aux côtés de Mme Véronique MAILLARD et qui la remplacera lors de son départ en retraite fin juin.

#### **FIXATION DU MONTANT DU LOYER DU LOGEMENT SOCIAL (DE 2022 009)**

Mme la Maire informe le Conseil Municipal que le logement social situé à OUERRE 1 rue du livier, est libéré par le locataire M. BAUER depuis le 6 mai 2022.

Il sera loué à de nouveaux locataires et il convient de réviser le montant du loyer.

Après renseignements pris auprès des services préfectoraux, Mme la maire explique que le loyer peut être révisé en référence au loyer maximum en m<sup>2</sup> de surface utile pour les logements conventionnés. Cette redevance révisable, s'élève à 5,37€/m<sup>2</sup> à ce jour. La surface de logement est de 51,35m<sup>2</sup>. Le loyer mensuel est donc fixé à ce jour à 275,75 €.

D'autre part, Mme la maire expose que pour des raisons de simplicité, il est nécessaire d'ajouter un montant de provisions pour charges relatives à certaines dépenses obligatoires pour le locataire, telles que la vidange de la fosse septique et la taxe d'ordures ménagères. Ce montant de provisions pour charges s'élève à 11€/mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les tarifs suivants à appliquer pour les futurs locataires :

- montant du loyer : 275,75€
  - montant des provisions pour charges : 11€
- Soit la somme totale de 286,75€/mois

#### **DENOMINATION DE LA RUE DE PROUAIS (DE 2022 010)**

Mme la Maire expose au Conseil municipal qu'il est nécessaire de nommer la rue située au hameau de Mérange dépendant de la commune de Ouerre allant vers Prouais (RD N°152b), à l'intersection avec la rue de St Rémy.

Cette rue est actuellement nommée "Grande rue" car c'est la continuité de la Grande rue située sur la commune de la Chapelle Forainvilliers. Mais il existe aussi une "Grande rue" dans le bourg de Ouerre et cela entraîne des confusions au niveau de la distribution du courrier et de la géolocalisation ainsi que l'identification des locaux

pour la mise en service de la fibre optique (deux maisons d'habitation sont concernées pour l'instant).

Il est ainsi proposé de nommer cette rue : "Rue de Prouais".  
MM. Vasseur et Oudet préfèrent la dénomination : "Route de Prouais".

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 9 voix POUR et 2 voix CONTRE de nommer "Rue de Prouais" la voie située sur la RD n°152b à l'intersection de la rue de St Rémy au hameau de Mérangle.

### **COMMISSION FINANCES**

Mme Desmoulin souhaite faire un point sur l'état des finances dans le courant du mois d'août ainsi que sur l'avancement des investissements prévus au budget 2022, en vue d'une réunion de la commission finances en septembre.

#### **Eclairage public :**

L'éclairage public sur l'ensemble de la commune représente un budget conséquent, tant en consommation qu'en réparations en raison d'installations anciennes. Des zones pourraient aussi avoir besoin de renforcer l'éclairage

Mme la Maire demande à Mme Desmoulin s'il est possible qu'elle fasse faire un bilan sur l'état des luminaires mis en place sur la commune, Mme Desmoulin va se rapprocher de la SICAE-ELY et de sa filiale SES à cet effet.

### **COMMISSION TRAVAUX**

#### **Logement social communal**

M. Ruffaut fait part au conseil que l'état des lieux de sortie réalisé au logement social a révélé d'importants problèmes d'humidité sur un mur ; la rénovation de ce mur est indispensable avant de relouer le logement. La réfection du mur et des travaux d'isolation sont donc en cours de réalisation par l'employé communal. Un renouvellement des radiateurs va également être étudié.

#### **Stade**

M. Ruffaut précise que M. Rappasse interviendra début juin pour réaliser le terrassement de l'allée piétonne au city-parc. Il faudra ensuite déposer du sable et du calcaire, avant d'y installer les dalles alvéolées. Mme Fisson suggère de faire appel à des bénévoles de la commune pour effectuer ce travail avec des conseillers municipaux. Il lui est répondu que cela serait compliqué. Quelques conseillers municipaux viendront aider l'employé communal.

### **COMMISSION SECURITE**

Mme la maire informe le conseil qu'un appel d'offres pour la maîtrise d'ouvrage concernant les travaux de sécurisation routière a été transmis à trois bureaux d'études. L'ouverture des plis est fixée au 1er juin avec Mme Eude de Eure et Loir Ingénierie.

### **COMMISSION MANIFESTATIONS COMMUNALES**

Mme Maillard informe qu'une réunion de la commission aura lieu le samedi 11 juin à 10H avec des bénévoles de la commune pour l'organisation de la fête du 14 juillet.  
Mme Fisson informe le conseil qu'elle a confectionné des fleurs en papier crépon avec les enfants de l'école de Ouerre durant la pause méridienne ; ces fleurs seront proposées à la vente par les enfants aux habitants afin de les aider à financer un voyage scolaire. Les habitants donneront ce qu'ils voudront et pourront décorer leurs maisons à l'occasion de la fête du 14 juillet.

Des flyers ont été distribués par des conseillers municipaux pour informer les habitants de la fête des voisins qui aura lieu dimanche 22 mai à Ouerre (au stade) et à Prémont (rue St Roch).

M. Oudet propose qu'en 2023, la fête des voisins se fasse dans la Grande rue de Ouerre, afin que chaque habitant puisse sortir leur table devant chez eux. La circulation des véhicules serait interdite.

### **COMMISSION COMMUNICATION**

M. Grosset informe le conseil que le prochain Oréen est en cours de rédaction pour une diffusion les 18/19 juin.

Mme Desmoulins demande si des recherches d'imprimeurs ont été faites pour l'impression du bulletin annuel ; elle a été en contact avec deux entreprises de reprographies et va communiquer leurs coordonnées à M. Grosset.

Mme la maire précise que la décision de ne plus prendre ACR n'a pas encore été actée mais qu'il faudra s'assurer de la présence d'un graphiste chez ACR lors de la confection du prochain bulletin municipal.

### **SIE-ELY**

M. Ruffaut a participé à une réunion le 10/05/2022 au sujet du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) et de la hausse du montant des travaux pour la construction du nouveau siège social du SIE-ELY à Marchezais (le coût des travaux de construction s'élèverait à 335.000€).

### **Syndicat de réémetteur de télévision**

MM. Féré et Grosset annoncent qu'une visite du réémetteur est prévue le samedi 4 juin après-midi.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- M. Vasseur informe que des représentants de SFR font actuellement du porte-à-porte pour le raccordement à la fibre optique. Il est rappelé que chaque habitant est libre de se raccorder ou non et avec l'opérateur de son choix.

- Mme la maire informe le conseil que la commune a été sollicitée par Orange et l'AMF 28 pour collecter des téléphones portables inutilisés au profit d'Emmaüs International. Deux collecteurs seront mis à disposition : un à la mairie et un à l'école de Ouerre jusqu'au 30 juin 2022 pour recueillir des téléphones portables inutilisés, tablettes, cordons de recharge, oreillettes...

- Mme Desmoulins a été interpellée par un habitant pour savoir s'il existait une taxe à caractère environnemental sur les piscines, il lui est répondu que ces aménagements sont soumis aux règles d'urbanisme et taxes en vigueur.

- Ferme Louvet : Mme Fisson informe le conseil que trois agences immobilières ont visité la ferme Louvet pour estimer le bien en cas de revente. M. Grosset doit se renseigner auprès de l'Agglo de Dreux pour savoir ce qu'il est possible de faire en matière de nombre de logements dans les bâtiments actuels. Le potentiel acheteur doit être maîtrisé pour éviter une vente utopique. Mme la maire précise que la commune n'est pas soumise à la taxation sur les plus-values.

Fin de séance à 20H45.

